



PREFECTURE DE LA REUNION

Arrêté n° 1402 SGAR/DCPPAT du 31 JUIL 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n° 175 du 2 février 2018 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion

LE PREFET DE LA REGION REUNION

**Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

- VU les articles R4432-10 et R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté n°2736 du 15 décembre 2017/SGAR/DCPPAT modifié portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU les arrêtés n° 2813 du 28 décembre 2017 et n° 175 du 2 février 2018 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE) ;
- VU la lettre du président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement du 20 juin 2018, réceptionnée le 25 juin en préfecture, notifiant la vacance du siège occupé par Madame Alice CLOTAGATIDE, démissionnaire, représentant l'association SAOME au sein du collège "Vie éducative, Enseignement et recherche" ;
- VU la lettre de l'association SAOME du 8 juin 2018 désignant M. Emmanuel SOUFFRIN en remplacement de Madame CLOTAGATIDE ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Emmanuel SOUFFRIN est nommé membre du conseil de la culture, de l'éducation et de la culture de La Réunion, Collège 2, au titre de la vie éducative et de la lutte contre les addictions, en remplacement de Madame Alice CLOTAGATIDE .

Article 2: Cette modification entre en vigueur à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Article 3: Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans les 2 mois suivant sa publication.

Article 4: Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion.


Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
Loïc ARMAND